

## **CONSEIL COMMUNAL DE LEYSIN**

**Séance du 12 décembre 2006, Maison de Paroisse, 20h15**

Madame Evelyne TISSOT, Présidente, salue Mesdames et Messieurs les Conseillers, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux, le représentant de la presse et le public.

Elle remercie chacun pour sa présence à cette dernière assemblée du Conseil communal de 2006.

Sont excusés : Mesdames Anne-Sylvie GAY, Isabelle GIRAUD, Josiane ROTH et Martine RUCHET et Messieurs Alexandre DURGNAT, Max KNECHT, Vincent MOTTIER, Patrick NEGRI, René VAUDROZ et Adrien ZANARELLI.

L'appel fait constater la présence de 35 conseillers. Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement et la séance est ouverte.

La convocation pour cette séance a été envoyée dans les délais. Aucune modification n'est apportée à l'ordre du jour qui sera suivi tel que présenté.

### **1. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 26 OCTOBRE 2006**

Le Procès-verbal de la séance du 26 octobre 2006 a été adressé à chaque conseiller. Aucune remarque n'étant formulée, il est accepté à l'unanimité avec remerciements à la secrétaire.

### **2. COMMUNICATIONS DU BUREAU**

- Le 11 novembre, Madame la Présidente a été invitée par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Suisse Romande et du Tessin. Elle a particulièrement apprécié la prestation des jeunes sapeurs et elle a constaté que la relève est bien assurée.
- Egalement le 11 novembre, invitation pour le vernissage de Messieurs Palmi MARZAROLI et Antonio NATALE.
- Le 30 novembre, Monsieur le Préfet Michel TILLE a contrôlé les classeurs du Conseil communal.
- Le 2 décembre, invitation par la Fanfare la Rose des Alpes à sa soirée annuelle.
- Madame TISSOT donne lecture d'un communiqué de presse informant que les installations de Télé-Leysin seront partiellement ouvertes dès le 13 décembre.
- Madame la Présidente tient également à rappeler à tous les Conseillers qu'un rapport de commission doit être lu et approuvé par tous les membres de la commission avant d'être signé et envoyé.

VOTATIONS

Les votations fédérales du 26 novembre ont donné les résultats suivants :

| Loi fédérale du 24 mars 2006 sur la coopération avec les Etats de l'Est |         | Loi fédérale du 24 mars 2006 sur les allocations familiales (LAFam) |         |
|-------------------------------------------------------------------------|---------|---------------------------------------------------------------------|---------|
| Participation                                                           | 47,76 % | Participation                                                       | 48.02 % |
| Rentrés                                                                 | 554     | Rentrés                                                             | 557     |
| Blancs                                                                  | 17      | Blancs                                                              | 6       |
| Nuls                                                                    | 3       | Nuls                                                                | 0       |
| Valables                                                                | 534     | Valables                                                            | 551     |
| OUI                                                                     | 317     | OUI                                                                 | 440     |
| NON                                                                     | 217     | NON                                                                 | 111     |

DECES ET NAISSANCES

Plusieurs décès sont malheureusement survenus dans notre Commune depuis le dernier conseil, ceux de Madame et Messieurs

Jean TAGLIAFERRI

Jean-Pierre HUMBERT

Rose NICOLIER (épouse de notre ancien Conseiller communal,  
Monsieur Raymond NICOLIER)

Hans BLEULER

Afin d'honorer la mémoire des disparus, Madame la Présidente prie l'assemblée de se lever pour observer un instant de silence.

Madame TISSOT a le plaisir de souhaiter la bienvenue à 3 nouveaux-nés et félicite les heureux parents de

William FRYER

Leilani STOWERS

Juliette VIDAL

DATES DES PROCHAINS CONSEILS COMMUNAUX

Madame TISSOT communique les dates des prochains Conseils communaux pour 2007, soit les jeudis :

28 juin 2007 - 25 octobre 2007 - 13 décembre 2007

Un Conseil sera également fixé dans le premier trimestre de 2007. La date sera communiquée selon la sortie des préavis.

**3. RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION SUR LA VISITE DES BATIMENTS ET DOMAINES COMMUNAUX EN 2006 ET REPONSES DE LA MUNICIPALITE AUX VOEUX ET OBSERVATIONS CONTENUS DANS CE RAPPORT**

Etant donné que tous les Conseillers ont reçu le rapport de la Commission de Gestion sur la visite des bâtiments et domaines communaux en 2006 et les réponses de la Municipalité aux vœux et observations contenus dans ce rapport, Madame la Présidente ouvre la discussion.

Monsieur Jean-Martin STOLL fait remarquer que le rapport de la Commission de Gestion a été donné le 19 novembre à la Municipalité. L'article 133 du Règlement du Conseil communal prévoit que la Municipalité doit y répondre dans les 10 jours. A l'article 134, il est mentionné que le rapport et les réponses de la Municipalité doivent parvenir aux Conseillers communaux 10 jours au moins avant la délibération. Ces deux conditions n'ont pas été respectées. Ces dispositions sont également valables pour le rapport sur l'inspection des domaines et bâtiments selon article 137. Il lui semble que les délais n'ont pas été respectés. Il ne veut pas en faire une affaire d'état mais il souhaite qu'à l'avenir ceux-ci soient appliqués.

Monsieur Jean-Marc UDRIOT, Syndic, demande au Conseil d'avoir une procédure qui soit un peu mieux organisée. Ce rapport est arrivé sur l'adresse e-mail du Greffe qui ne savait pas si c'était le rapport définitif. Il faut que le Bureau du Conseil s'organise et précise comment les choses doivent être faites.

Madame TISSOT demande que le Bureau du Conseil soit informé lorsque les rapports sont envoyés par e-mail.

La parole n'étant plus demandée, le rapport est soumis au vote. Il est accepté à l'unanimité.

**4. RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGEE DE L'ETUDE DU PREAVIS NO 9/2006 : REGIONALISATION DE L'ACTION SOCIALE (RAS) : AUTORISATION D'ADOPTER LES NOUVEAUX STATUTS DE L'ARASAPE, ASSOCIATION DE COMMUNES DU DISTRICT D'AIGLE – DISSOLUTION DES STATUTS ACTUELS**

Madame Isabelle SAUSER, rapporteur, donne lecture du rapport de la Commission chargée de l'étude du préavis no 9/2006 qui accepte à l'unanimité les conclusions du préavis, soit :

1. d'autoriser la Municipalité à approuver les nouveaux statuts de l'ARASAPE, Association régionale de l'action sociale du district d'Aigle et du Pays-d'Enhaut
2. d'autoriser la Municipalité à dissoudre les statuts actuels devenus caducs.

Madame TISSOT ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le préavis est soumis au vote. Il est accepté à l'unanimité.

**5. RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES SUR LE PREAVIS NO 10/2006 – BUDGET DE LA CAISSE COMMUNALE POUR L'ANNEE 2007**

Monsieur Jacques MANIGLEY, membre de la Commission des Finances, donne lecture du rapport de la Commission des Finances qui accepte à l'unanimité les conclusions du préavis, soit :

d'approuver le budget de la Caisse communale pour l'année 2007 qui se présente comme suit :

|                        |                          |
|------------------------|--------------------------|
| ➤ Produits             | fr. 13'340'785.00        |
| ➤ Charges              | fr. <u>13'321'698.00</u> |
| ➤ Excédent de recettes | fr. 19'087.00            |

Madame TISSOT ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le préavis est soumis au vote. Il est accepté à l'unanimité.

**6. RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES SUR LE PREAVIS NO 11/2006 – FIXATION DE PLAFONDS EN MATIERE D'ENDETTEMENT ET DE RISQUES POUR CAUTIONNEMENTS POUR LA LEGISLATURE 2006-2011**

Monsieur Jacques MANIGLEY, membre de la Commission des Finances, donne lecture du rapport de la Commission des Finances qui accepte à l'unanimité les conclusions du préavis, soit :

de fixer les valeurs suivantes pour la législature 2006 - 2011

1. Plafond d'endettement brut (niveau 1) : fr. 34'000'000.--
2. Plafond de risques pour cautionnements et autres engagements : fr. 4'500'000.--

Madame TISSOT ouvre la discussion.

Monsieur André HEFTI fait remarquer qu'en ce qui concerne la diminution de la dette brute, en sortant les investissements non stratégiques (Val Fleuri) ou autoporteurs (centres sportifs, enneigement mécanique à moyen terme), le terme autoporteurs n'est pas tout à fait approprié.

En effet, la taxe de séjour ne peut pas couvrir l'entier de l'intérêt des amortissements de l'enneigement mécanique en particulier. En ce qui concerne les centres sportifs, la taxe de séjour peut certainement couvrir les intérêts et les amortissements.

La parole n'étant plus demandée, le préavis est soumis au vote. Il est accepté à l'unanimité.

**7. RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE DE L'ÉTUDE DU PRÉAVIS NO 12/2006 – REMPLACEMENT DE VÉHICULES**

Monsieur Maurice FELLI, rapporteur, donne lecture du rapport de la Commission qui accepte à la majorité les conclusions du préavis, soit :

1. d'accorder à la Municipalité les crédits nécessaires pour l'acquisition des véhicules suivants :
 

|                                                             |                                 |
|-------------------------------------------------------------|---------------------------------|
| 1.1 - un véhicule hybride de marque Lindner pour le prix de | fr. 233'000.--                  |
| - dont à déduire reprise Unimog U 1200                      | ./ fr. 25'000.-- fr. 208'000.-- |
| 1.2 - un bus Toyota Hiace 4WD Combi                         | fr. 39'000.--                   |
| - un Opel Campo d'occasion                                  | fr. 19'000.--                   |
| - dont à déduire reprise Land Cruiser                       | ./ fr. 20'000.-- fr. 38'000.--  |
2. d'autoriser la Municipalité à financer ces achats par le biais de contrats de leasing, étant entendu que si la situation de la trésorerie communale le permet, elle pourra régler comptant tout ou partie de la dépense.

avec les amendements suivants :

Remplacement Unimog U 1200

*Amendement no 1 :*

- *D'autoriser la Municipalité à acheter un pont basculant supplémentaire et un châssis de benne (luge), pour équiper le véhicule Lindner choisi dans le préavis.*
- *De demander à la Municipalité de négocier le financement de ces agrégats supplémentaires par un rabais que la Maison Favre à Sembrancher pourrait octroyer sur l'achat du véhicule.*

Remplacement jeep Land Cruiser

*Amendement no 2 :*

- *D'autoriser la Municipalité à aménager l'intérieur du bus Toyota Hiace en fonction des besoins précis du service concerné, directement lors de l'achat de ce véhicule.*
- *D'accepter une dépense complémentaire de l'ordre de fr. 20'000.--.*

Achat véhicule supplémentaire d'occasion

*Amendement no 3 :*

- *De refuser l'achat d'un véhicule complémentaire d'occasion Opel Campo, tel que présenté dans le préavis municipal.*

Monsieur Jacques MANIGLEY, membre de la Commission des Finances, donne lecture du rapport de la Commission des Finances qui accepte à l'unanimité les conclusions du préavis tel que présenté.

Madame TISSOT ouvre la discussion.

Madame Isabelle SAUSER tient à préciser que, comme membre de la commission, elle s'était abstenue de voter pour l'achat d'un véhicule supplémentaire d'occasion. Après avoir obtenu des renseignements complémentaires, elle est pour l'achat de ce véhicule.

Monsieur Didier DELADOEY, Municipal, fait remarquer que l'achat de nouveaux véhicules a toujours fait beaucoup causer. Il précise qu'il a pris contact avec la Maison Favre selon l'amendement no 1 de la commission ad hoc et que le prix final pour l'achat du véhicule est de fr. 207'000.--. Après s'être renseigné auprès de diverses entreprises concernant l'équipement de la jeep, il s'avère que celles-ci ont toutes conseillé de ne pas faire équiper le véhicule par le garage. En effet, il serait préférable que ce soit Messieurs VAUDROZ et DURGNAT qui effectuent le montage intérieur du bus de manière à pouvoir disposer les outils selon leur utilisation. Concernant le véhicule supplémentaire d'occasion, cela fait plus de 30 ans que la Commune rencontre des problèmes de véhicules. Plusieurs employés utilisent leurs voitures privées et ce véhicule est nécessaire.

Dès lors, Monsieur DELADOEY demande de ne pas soutenir les amendements et d'accepter le préavis tel que présenté.

Monsieur Jean-Robert NEVEU demande à la Municipalité si on peut se permettre la dépense de fr. 20'000.-- prévue dans l'amendement.

Monsieur Patrick BLATTI, Municipal, confirme que celle-ci peut être prise en charge mais, par contre, à la lumière des explications de Monsieur DELADOEY, il se demande si celle-ci serait bien utilisée. Il demande donc de rejeter cet amendement.

Monsieur Michel TAUXE souhaite savoir le prix de l'installation du bus Toyota si c'est la Commune qui s'en charge.

Monsieur DELADOEY informe qu'il s'agit d'un montant de fr. 15'000.--.

Monsieur Jean-Robert NEVEU informe qu'il s'était prononcé pour l'amendement no 2, mais suite aux explications de Monsieur DELADOEY, il change d'avis.

Monsieur Maurice FELLI précise que lors de la séance que la commission avait eue avec Monsieur DELADOEY, celui-ci avait communiqué que l'intérieur du bus serait fait par l'équipe communale, mais de A à Z. Il ne doute pas des capacités de Messieurs DURGNAT et VAUDROZ. Il n'a jamais été dit que le matériel serait acheté et qu'il fallait juste le fixer. L'achat des casiers coûte cher, certainement pas loin des fr. 20'000.--. A son avis, arriver avec le véhicule prêt équipé serait tout aussi valable. Il est bien précisé que ce bus serait équipé en fonction des désirs des employés qui vont l'utiliser. Il lui semble que ce serait mieux fait par des professionnels.

Monsieur DELADOEY estime qu'il y a eu une mauvaise compréhension. Toutes les mesures de sécurité seront prises. Les armoires à outillage seront sécurisées.

Madame Isabelle SAUSER demande en combien de temps les employés communaux pourront équiper ce bus.

Monsieur DELADOEY estime à 24 heures dès l'arrivée du véhicule.

Madame Isabelle MERMOD GROSS souhaite que l'on fasse confiance à la Municipalité et que l'on accepte le préavis tel que présenté.

Monsieur Jean-Robert NEVEU propose de refuser le 3<sup>ème</sup> amendement car le Service des travaux et des eaux a besoin de ce véhicule supplémentaire.

Monsieur Maurice FELLI souhaite que l'amendement no 1 soit accepté en ce qui concerne l'achat des agrégats.

Monsieur DELADOEY salue l'initiative de la commission. Toutefois, il précise que l'achat de ces agrégats est prévu dans le futur de manière à pouvoir disposer de tout le matériel utile.

La parole n'étant plus demandée, Madame la Présidente passe au vote concernant les amendements proposés.

#### Remplacement Unimog U 1200

*Amendement no 1 :*

- *D'autoriser la Municipalité à acheter un pont basculant supplémentaire et un châssis de benne (luge), pour équiper le véhicule Lindner choisi dans le préavis.*
- *De demander à la Municipalité de négocier le financement de ces agrégats supplémentaires par un rabais que la Maison Favre à Sembrancher pourrait octroyer sur l'achat du véhicule.*

|             |   |    |
|-------------|---|----|
| OUI         | : | 15 |
| NON         | : | 15 |
| ABSTENTIONS | : | 4  |

Madame TISSOT tranche en votant non. Cet amendement est donc refusé à la majorité.

#### Remplacement jeep Land Cruiser

*Amendement no 2 :*

- *D'autoriser la Municipalité à aménager l'intérieur du bus Toyota Hiace en fonction des besoins précis du service concerné, directement lors de l'achat de ce véhicule.*
- *D'accepter une dépense complémentaire de l'ordre de fr. 20'000.--.*

|             |   |    |
|-------------|---|----|
| OUI         | : | 7  |
| NON         | : | 21 |
| ABSTENTIONS | : | 6  |

Cet amendement est refusé à la majorité.

Achat véhicule supplémentaire d'occasion

*Amendement no 3 :*

- *De refuser l'achat d'un véhicule complémentaire d'occasion Opel Campo, tel que présenté dans le préavis municipal.*

|             |   |    |
|-------------|---|----|
| OUI         | : | 3  |
| NON         | : | 27 |
| ABSTENTIONS | : | 4  |

Cet amendement est refusé à la majorité.

Madame la Présidente passe au vote sur les conclusions du préavis no 12/2006, soit :

1. d'accorder à la Municipalité les crédits nécessaires pour l'acquisition des véhicules suivants :

|                                                             |                   |                |
|-------------------------------------------------------------|-------------------|----------------|
| 1.1 - un véhicule hybride de marque Lindner pour le prix de | fr. 233'000.--    |                |
| - dont à déduire reprise Unimog U 1200                      | ./. fr. 25'000.-- | fr. 208'000.-- |
| 1.2 - un bus Toyota Hiace 4WD Combi                         | fr. 39'000.--     |                |
| - un Opel Campo d'occasion                                  | fr. 19'000.--     |                |
| - dont à déduire reprise Land Cruiser                       | ./. fr. 20'000.-- | fr. 38'000.--  |

2. d'autoriser la Municipalité à financer ces achats par le biais de contrats de leasing, étant entendu que si la situation de la trésorerie communale le permet, elle pourra régler comptant tout ou partie de la dépense.

|             |   |    |
|-------------|---|----|
| OUI         | : | 29 |
| NON         | : | 3  |
| ABSTENTIONS | : | 2  |

Le préavis est accepté à la majorité.

**8. RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE DE L'ETUDE DU PREAVIS NO 13/2006 – DÉCRET CANTONAL SUR LE SECTEUR ÉLECTRIQUE – PRELEVEMENT DE L'INDEMNITÉ COMMUNALE POUR L'USAGE DU SOL**

Monsieur Jean-Martin STOLL, rapporteur, donne lecture du rapport de la Commission qui accepte à l'unanimité les conclusions du préavis, soit :

1. de prélever l'indemnité communale liée à l'usage du sol introduite par l'article 23 al. 1 du Décret vaudois sur le secteur électrique. Son montant équivaut à 0.7 centime par kilowatt heure
2. de transmettre cette décision à l'entreprise électrique qui dessert le territoire communal pour mise en application.

Monsieur Jacques MANIGLEY, membre de la Commission des Finances, donne lecture du rapport de la Commission des Finances qui accepte à l'unanimité les conclusions du préavis tel que présenté.

Monsieur José CRESPO demande si Monsieur Jean-Marc UDRIOT a des informations supplémentaires à donner concernant la réunion avec Monsieur le Préfet.

Monsieur UDRIOT informe qu'il n'a pas pu y participer et que c'est Monsieur BLATTI qui s'est rendu à cette séance.

Monsieur BLATTI précise que, malheureusement, l'interlocuteur convoqué par Monsieur le Préfet n'est pas venu. Par contre, il a discuté avec ses collègues des autres communes qui ont tous suivi le même chemin que nous.

Monsieur CRESPO se pose la question de savoir si, par rapport à la légèreté de cet interlocuteur, l'on doit accepter le prélèvement de cette indemnité communale de fr. 120'000.--.

Monsieur Jean-Martin STOLL rappelle que la séance en question parlait uniquement des taxes supplémentaires éventuelles. Elle n'avait rien à voir avec les 0,7 centimes que nous sommes autorisés à percevoir. La nouvelle loi cantonale, c'est 0,7 centime ou rien du tout. Les taxes que nous prélevions jusqu'à maintenant et que nous recevions par l'intermédiaire de la Romande Energie auraient de toute façon été supprimées. La nouvelle loi vaudoise, qui sert entre autres à nous protéger contre les privatisations de ce service d'électricité, a supprimé les redevances et ne nous laisse que ce choix là.

La parole n'étant plus demandée, le préavis est soumis au vote. Il est accepté à l'unanimité.

## **9.- COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE**

### **Forêts**

Madame Marie-José JULMI, Municipale, informe que nous avons un certificat pour la bonne gestion et la qualité de nos forêts qui nous autorise ainsi à bénéficier du « label suisse pour le bois ».

### **Service du feu**

Monsieur Denis RIME, Municipal, communique que le Service du feu va changer de commandant. Après 33 ans passés au sein du corps des sapeurs-pompiers, 20 ans à l'Etat-Major et 7 ans comme Commandant, Monsieur Jean-Marc RYHEN, prendra sa retraite au 31 décembre 2006.

La Municipalité a nommé au grade de Commandant du SDIS, Monsieur Alain GREMINGER et comme Capitaine pour remplacer Monsieur GREMINGER à la tête du DPS, Monsieur Malik BELKACEM.

Il remercie encore une fois Monsieur RYHEN pour son dévouement tout au long de ses années de service.

## Motions

Monsieur Denis RIME informe que la Municipalité va répondre d'ici la fin de l'année à la motion de Monsieur Jean-Martin STOLL sur les constructions.

Concernant les autres motions pendantes, en 5 mois et demi, il ne peut pas faire ce que certains n'ont pas fait en deux ans.

## Chantiers divers

Monsieur Didier DELADOEY, Municipal, donne connaissance des chiffres suivants concernant certains chantiers :

|                | PREAVIS      | BOUCLEMENT   |
|----------------|--------------|--------------|
| Suchet         | 685'000.--   | 650'000.--   |
| STEP           | 730'000.--   | 660'000.--   |
| Avenue Rollier | 1'375'000.-- | 1'145'000.-- |

## Enjoy Switzerland

Monsieur Jean-Marc UDRIOT, Syndic, informe qu'un chef de projet a été engagé dans le cadre d'Enjoy Switzerland. Il s'agit de Monsieur Pierre-Alain MORARD, présent à cette assemblée de ce soir. Monsieur MORARD, âgé de 40 ans, a dirigé pendant 4 ans un office du tourisme important en Suisse Romande, Gruyère Tourisme.

Monsieur MORARD prendra ses fonctions le 1<sup>er</sup> janvier 2007 pour une période de deux ans. Il rendra compte à un comité stratégique qui est le bureau de direction de Leysin Tourisme et un comité opérationnel qui sera prochainement mis sur pied, comité opérationnel qui va travailler le concept et le projet avec Monsieur MORARD. Afin de garantir l'autonomie du Chef de projet, le bureau de Monsieur MORARD sera situé dans une salle de conférence du local du feu à l'entrée du Village.

## 10.- INTERPELLATIONS

Madame la Présidente a reçu deux interpellations, l'une de Monsieur André HEFTI et l'autre de Monsieur Jean-Robert NEVEU. Elle prie Monsieur HEFTI de lire son interpellation.

*Conformément à l'article 76 du Règlement communal, je me permets de déposer l'interpellation suivante :*

- 1. Il me serait agréable de connaître le mode de fonctionnement des divers services communaux, mais en particulier de celui du Service des travaux. En effet, divers chantiers ont été entrepris par nos employés communaux, par exemple : massif de fleurs du virage du Nord, toilettes publiques de la Place du Marché, futur aménagement près de la Villa Zinal, escaliers entre la Farandole et la Villa Zinal, travaux dans l'ancien poste de police ; ces divers travaux d'une certaine importance n'auraient-ils pas dû être confiés à des entreprises spécialisées que nous avons sur place permettant, d'une part, de terminer les chantiers et, d'autre part, d'en connaître le coût réel.*

2. *D'autre part, j'ai constaté que la fouille devant l'Eglise catholique du Feydey n'est toujours pas terminée, que le ramassage des feuilles mortes laisse à désirer, que les zones de collectes des ordures ménagères sont régulièrement squattées par les renards et autres animaux sauvages sans qu'un nettoyage systématique ne s'y fasse, que les poubelles publiques sont souvent archi-pleines et que des talus sont laissés en friches.*
3. *Une autre constatation m'interpelle, le chantier de l'Avenue Rollier est toujours en cours puisque la barrière provisoire posée en 2005 n'est toujours pas terminée.*
4. *J'ai cru comprendre que le préposé à la station d'épuration des eaux usées de la Commune va partir à la retraite dans quelques mois après plus de trente ans de bons et loyaux services. Il me semble que son remplacement devrait faire l'objet d'une attention particulière étant donné l'importance que nous tous portons à la protection de notre environnement. Cette vénérable STEP, qui par ailleurs fonctionne à merveille, mérite que l'on y attache une attention particulière et que une ou des personnes compétentes y veille au cours de ces prochaines années.*

*Je remercie d'ores et déjà la Municipalité de bien vouloir me répondre sur ces divers points qui ont trait au fonctionnement de nos autorités et services communaux.*

Madame TISSOT rappelle que selon l'article 76 du Règlement du Conseil communal, toute interpellation doit être appuyée par 5 membres au moins. Celle-ci étant appuyée par plus de 5 membres, Monsieur HEFTI est prié de développer son interpellation.

Monsieur HEFTI est très heureux de voir l'investissement personnel du Chef de service et du Municipal responsable du Service des travaux. Ils travaillent énormément. Il le voit partout dans le Village. Il voit des employés communaux qui travaillent de manière exceptionnelle. Il n'a pas de griefs à formuler vis-à-vis de ces personnes.

Simplement, il demande à la Municipalité de déterminer quelles sont ses missions et quelles sont ses priorités; qu'est-ce que la Commune doit faire et qu'est-ce que la Commune doit sous-traiter.

C'est vrai que ce n'est pas très gratifiant de balayer autour des containers de poubelles. C'est vrai que ramasser les feuilles mortes, ce n'est pas toujours très agréable. Il peut aussi comprendre que c'est mieux de réaliser quelque chose. Mais il pense que nous devons fixer des priorités et fixer les missions que la Commune se doit de faire.

La Commune, il ne sait pas si vous êtes tous d'accord avec lui, n'est pas très propre. Il y a beaucoup de choses qui traînent un petit peu à gauche et à droite et il pense que les services communaux doivent donner l'exemple afin que tous les privés que nous sommes ne puissions pas la montrer du doigt. Nous devons être performants au niveau de la Commune afin que tous les privés puissent être réprimandés s'ils ne font pas du bon travail.

Concernant la station d'épuration, sur le site de l'Etat de Vaud, il a trouvé quelques articles de loi concernant l'exploitation des installations d'épuration. C'est quelque chose de très important et il sait que Monsieur Walti MERMOD part à la retraite et que nous avons une excellente station d'épuration. Selon ses dires et selon ses renseignements, la qualité de notre station est au top.

Donc, nous devons également prévoir la suite et il pense qu'il est très important d'avoir des gens compétents et formés, des gens qui ont de l'expérience car les services cantonaux pourraient nous reprocher de traiter ce dossier à la légère. Il est persuadé que la Municipalité est tout à fait consciente de l'importance de notre station d'épuration, mais en tant que Conseiller communal, il se devait de s'inquiéter également et il aimerait que le Conseil soit renseigné à ce sujet. Il remercie la Municipalité.

Monsieur Didier DELADOEY, Municipal, est d'accord qu'il y a des améliorations à faire au niveau de l'entretien dans la Commune mais également du côté de la Berneuse où des balises à neige, des vieux skis, traînent depuis plusieurs années.

Concernant les chantiers entrepris, il voudrait juste faire un petit mémoire des années précédentes soit : édicule de la Place Large, abris à containers au Feydey, trottoir à l'avenue Rollier, trottoir de la Mésange, giratoire. Ces divers chantiers réalisés par les services communaux ont permis de réaliser des économies. Les chantiers plus importants sont donnés à des entreprises privées.

Les massifs de fleurs au virage du Nord ont été réalisés l'un par la Commune et l'autre par une entreprise privée. Le temps pour le travail a été identique.

En ce qui concerne l'escalier entre la Villa Zinal et le Bosquet, celui-ci a dû être complètement refait vu son très mauvais état.

Concernant la fouille de l'Eglise catholique au Feydey, c'est Monsieur Pierre-Alain LOMBARDI qui avait demandé que ce soient les employés communaux qui fassent les travaux par mesure d'économies. Le retard apporté à ce chantier vient de Swisscom.

Malheureusement les feuilles mortes tombant toutes en même temps, leur ramassage n'est pas évident. La balayeuse a été utilisée pendant 745 heures en quatre mois.

Pour ce qui est des ordures, les renards posent de gros problèmes. Le garde-chasse a organisé une campagne pour en tuer quelques-uns. Par ailleurs, les gens sont mal éduqués et remplissent les containers déjà pleins et laissent les couvercles ouverts. La meilleure solution serait l'installation de moloks plus esthétiques que des containers. De plus, les animaux ne peuvent pas les vider. Il est par contre évident que les employés communaux doivent ramasser les détritiques qui traînent.

Les talus sont fauchés 2 ou 3 fois par année et Monsieur DELADOEY ne voit pas de talus communaux en friches. Si certains ont été oubliés, ce serait gentil de le signaler.

Les barrières de l'Avenue Rollier ont été commandées. Plusieurs contretemps avec l'usine qui les fabrique ont causé du retard à leur installation. Aux dernières nouvelles, celles-ci devaient être livrées ces jours prochains et si la météo le permet, elles pourraient encore être posées ce mois.

Monsieur Jean-Marc UDRIOT, Syndic, constate que la STEP crée un vrai problème. Cette installation est âgée mais elle fonctionne à merveille et on se doit de s'en occuper comme d'un bébé ou d'une personne âgée, c'est-à-dire avec doigté. Monsieur Walti MERMOD prendra sa retraite le 31 mars 2007 et en ce qui concerne son remplacement, il faudra trouver un responsable spécialisé et compétent pour assurer le bon fonctionnement de notre STEP.

Monsieur André HEFTI remercie Messieurs UDRIOT et DELADOEY pour les renseignements fournis. Il tient tout de même à ce que la Municipalité fasse une réflexion et se pose la question de savoir quelles sont ses priorités, qu'est-ce que la Commune doit entreprendre et quelles sont ses missions ? C'est dommage que les chantiers ne se terminent pas.

Madame TISSOT prie Monsieur NEVEU de lire son interpellation.

*Utilisation à titre privé d'un véhicule communal par le Chef du Service des travaux.*

*Lors de la séance de la commission du préavis no 12/2006, un membre de celle-ci a affirmé que le Chef du Service des travaux utilise un véhicule communal à titre privé. Qu'en est-il ?*

Cette interpellation est appuyée par plus de 5 membres.

Monsieur Didier DELADOEY, rappelle que ça fait 30 ans qu'il y a polémique sur l'utilisation de la voiture du Chef de service ou des autres véhicules à des fins privées. De tout temps, tout employeur a autorisé l'utilisation de véhicules à des fins privées.

En ce qui concerne la voiture du Chef de service, il a entendu ces derniers jours que Monsieur Olivier MAIN avait été vu à la Migros en train de faire des commissions avec celle-ci. Effectivement, il lui avait demandé l'autorisation de l'utiliser, la sienne étant en panne. Il a également été dit que Monsieur MAIN était en vacances trois semaines et qu'il avait laissé ce véhicule à la maison. En fait il était en train de préparer ses examens ici à Leysin et ce véhicule est resté chez lui puisque, entretemps, il assurait la surveillance du réseau d'eau. Monsieur DELADOEY trouve normal et légitime que les ouvriers puissent utiliser occasionnellement ces véhicules de service à des fins privées et c'est largement pas légion. Il y a beaucoup plus d'utilisation des voitures privées à des fins communales que le contraire.

Madame TISSOT donne la parole à Monsieur NEVEU.

*Malgré la réponse de la Municipalité, je pose la résolution suivante : la Municipalité statuera sur les modalités d'utilisation de tous les véhicules communaux à titre privé et en informera le Conseil par le biais d'une communication dans les six prochains mois.*

La parole n'étant plus demandée, Madame la Présidente passe au vote sur la résolution :

#### Résolution

*La Municipalité statuera sur les modalités d'utilisation de tous les véhicules communaux à titre privé et en informera le Conseil par le biais d'une communication dans les six prochains mois.*

|             |   |    |
|-------------|---|----|
| OUI         | : | 8  |
| NON         | : | 10 |
| ABSTENTIONS | : | 16 |

Cette résolution est refusée à la majorité.

## **11.- MOTIONS**

Aucune motion n'est parvenue au Bureau du Conseil.

## **12.- PROPOSITIONS INDIVIDUELLES**

### Véhicules communaux

Madame Isabelle SAUSER informe que la plupart des véhicules communaux utilisent du Diesel et ne sont pas munis d'un filtre à particules. Y aurait-il la possibilité de les équiper afin que la Commune montre l'exemple au point de vue écologique ?

Monsieur Didier DELADOEY, Municipal, étudiera la question.

### Décharge communale

Monsieur Jean-Pierre DULEX trouve que les heures d'ouverture actuelles de la décharge communale sont insuffisantes et il demande s'il y a possibilité qu'elle soit ouverte plus longtemps.

### Site internet de la Commune

Monsieur Jean-Pierre DULEX fait remarquer que sur le site internet de la Commune, le groupe Forum Socialiste a perdu deux Conseillers, soit Madame Anne-Sylvie GAY et lui-même.

### Chantier ancien poste de police

Monsieur Bernard GRANDJEAN souhaite recevoir des informations précises concernant le chantier de l'ancien poste de police. Suite à la visite de la Commission de gestion de l'an passé, cette commission avait proposé à la Municipalité de prévoir une étude globale de restauration et la réponse avait été celle-ci : La Municipalité n'estime pas urgent cette étude. Or, le chantier laborieux et longuet dure dans cet ancien poste de police et il aimerait recevoir des informations à ce sujet.

Monsieur Didier DELADOEY n'était malheureusement pas présent ce jour-là en séance de Municipalité. Il n'avait pas pu faire son propre compte-rendu car elle avait déjà répondu aux questions. Mais nous avons comme objectif de créer des bureaux dans l'arrière de ce chalet.

Si le chantier dure, c'est que les ouvriers communaux y travaillent dans les périodes d'intempéries. Par ailleurs, heureusement que des travaux ont été entrepris car la charpente était vermoulue et la paroi était en très mauvais état (humidité).

### Enneigement mécanique

Monsieur Christian BRIDE informe que la nouvelle Commission chargée de contrôler le suivi de l'équipement du domaine touristique en vue d'un enneigement mécanique, s'est réunie trois fois au cours des mois de novembre et décembre.

Le 17 novembre, elle a rencontré Messieurs Jean-Marc UDRIOT, Syndic, et MURISIER qui ont expliqué de manière précise l'évolution des travaux concernant l'installation des canons à neige.

Par ailleurs, Monsieur UDRIOT a remis un descriptif bien élaboré et clair de la situation financière à ce jour.

Tous les documents relatifs aux travaux et à la mise à l'enquête ont été mis à disposition de la commission.

A ce jour, le lac est terminé. Il pourra fonctionner dès que les vannes seront installées. L'autorisation de remplissage partiel sera donnée pour réaliser des tests au printemps et il sera fonctionnel pour l'hiver 2007-2008.

Les conduites sont installées depuis le bas jusqu'à la Berneuse et pour Chaux-de-Mont jusqu'à la hauteur de la bosse intermédiaire du télésiège.

Le projet a été devisé à fr. 9'000'000.--. Il est à ce jour respecté.

La commission a, à ce jour, une impression positive de l'évolution du chantier. Un suivi des travaux reprendra dès la fonte des neiges.

Monsieur José CRESPO aimerait savoir pourquoi il y a, dans le virage pour aller au Sépey, sous le panneau Leysin, une bâche indiquant qu'on pourra enneiger 7 km de piste.

Monsieur Jean-Marc UDRIOT informe que c'est du marketing. Cette bâche-là était dévolue à être exposée sur le chantier lui-même pour informer la clientèle d'été qui déambulait sur nos pâturages et nos chemins pédestres sur les inconvénients dus à ce chantier.

Monsieur BRIDE souligne que suite aux explications reçues, il est clair que les canons à neige pourraient être utilisés depuis le mur de la Bleue avec l'assentiment de la Municipalité et la possibilité d'utiliser de l'eau. Le sommet ne peut pas être enneigé car les compresseurs ne sont pas encore en fonction.

La parole n'étant plus demandée, Madame la Présidente clôt la discussion et passe la parole à Monsieur Jean-Marc UDRIOT, Syndic, qui donne lecture de son discours de fin d'année :

*Au terme du premier semestre de la législature 2006-2011 qui, pour la première fois, a débuté le 1<sup>er</sup> juillet et s'achèvera le 30 juin 2011 et qui a vu l'arrivée de trois nouveaux Municipaux et d'un nouveau Syndic, je me plais à relever l'excellent esprit qui a régné dans toutes nos délibérations ceci malgré des discussions qui furent parfois fort animées, voire même passionnées.*

*La situation est quelque peu particulière, tant pour l'Exécutif que pour le Législatif, car si les nouvelles Autorités ne sont en fonction que depuis à peine six mois, il m'appartient d'évoquer, comme de coutume, les objets que la Municipalité vous a soumis pendant toute l'année 2006.*

*Ainsi au cours de vos six séances, vous avez traité les 13 préavis suivants :*

*Lors de l'unique réunion du premier semestre, selon l'ancienne procédure de naturalisation, le Conseil a octroyé la bourgeoisie de Leysin à la famille de Monsieur Erkan ESEN.*

*Ayant été dûment assermentés par Monsieur le Préfet, vous avez alors, comme le veut l'usage en début de législature, accordé à la Municipalité les autorisations légales habituelles : dépenses imprévisibles et exceptionnelles – acquisition et aliénation d'immeubles ou droits immobiliers – droit de plaider.*

*Soucieux de préserver l'accès routier aux Ormonts et à Leysin, vous avez accepté la participation financière communale pour les travaux de stabilisation durable du glissement de La Frasse.*

*Désireux de pouvoir assister, sans grelotter ou rôtir, aux soirées de nos sociétés locales et aux lotos, vous avez accordé le crédit nécessaire pour le remplacement du chauffage de la Salle du Nord.*

*Saisissant l'opportunité qui se présentait de pouvoir améliorer la qualité du service et de l'offre touristique, vous avez « joyeusement » entériné le crédit permettant de participer financièrement au projet Enjoy Switzerland ou, pour les pourfendeurs d'anglicismes « Jouissez Suisse ou ... en Suisse ».*

*Poursuivant la défense d'un français aussi clair que précis, dans le cadre de la RAS, vous avez accepté les nouveaux statuts de l'ARASAPE (c'est presque aussi explicite que la terminologie utilisée dans le cadre scolaire), je traduis, en prenant mon souffle : « les statuts de l'Association de communes du district d'Aigle et du Pays-d'Enhaut liés à la régionalisation de l'action sociale ».*

*Comme à l'accoutumée, les problèmes financiers de notre caisse communale vous ont été soumis. Ainsi, vu les importants travaux d'entretien prévus et les investissements indispensables tant pour les besoins des habitants que de nos hôtes, vous avez accepté la proposition municipale de reconduire, sans changement, l'arrêté d'imposition et adopté le budget de l'exercice 2007.*

*Par ailleurs, nouvelle Loi sur les communes oblige, vous avez entériné les propositions concernant les plafonds en matière d'endettement et de risques pour cautionnements valables pour la durée de la présente législature.*

*Une fois n'est pas coutume, l'achat de nouveaux véhicules a conduit à des débats passionnés, mais heureusement les dérapages furent finalement contrôlés.*

*Enfin, dans ce climat quelque peu chargé d'électricité, vous avez accepté, dans le cadre du Décret cantonal sur le secteur électrique, l'introduction d'une indemnité communale pour l'usage du sol.*

*Après cette brève revue des décisions prises, il convient de relever les mutations intervenues au sein du personnel communal.*

*Tout d'abord, Monsieur Claude RIEBEN, ouvrier au Service des travaux, a fait valoir ses droits à la retraite après avoir consacré fidèlement 27 ans à notre Commune. Je le remercie vivement pour son dévouement à toute épreuve.*

*Par ailleurs, Madame Carole BOREL, Boursière communale, ainsi que Messieurs Frédéric DEBONS et Nicolas KAPPELER ont souhaité donner une nouvelle orientation à leur carrière respective. Je les remercie également pour l'excellent travail accompli pendant les quelques années ou mois passés à notre service et leur souhaite mes meilleurs vœux pour leur avenir.*

*Mais rassurez-vous, nous n'enregistrons pas que des départs, bien au contraire. Ainsi, pour compléter l'équipe communale des travaux, nous nous sommes assurés la collaboration de Messieurs Abilio CORDEIERO et Gaston PERTUISET.*

*Par ailleurs, pendant l'hiver, Monsieur Roland VAUDROZ prêtera main forte à nos ouvriers et l'ayant vu à l'œuvre, je puis vous assurer qu'il ne s'agit pas d'une simple figure de style.*

*En outre, suite au départ de Madame BOREL, nous avons pu engager très rapidement un nouveau collaborateur cette fois, en la personne de Monsieur Johannes LOMETTO. Celui-ci, connaissant notre station depuis sa plus tendre enfance et y étant extrêmement attaché, a pris ses fonctions ce matin. Ainsi, après 24 ans de règne féminin, c'est à nouveau un homme qui dorénavant tiendra les cordons de la Bourse !*

*Cette revue de nos collaborateurs ne saurait passer sous silence nos apprenties. Ainsi, Mademoiselle Samantha CONOD a obtenu, en juillet dernier, son certificat d'employée de commerce après trois années passées dans nos bureaux. Mes vœux l'accompagnent pour sa carrière future. Elle a été remplacée, dès le 2 août dernier, par Mademoiselle Mélanie MASNARI, de Saint-Triphon.*

*Enfin, je me plais à relever que Monsieur Olivier MAIN, Chef du Service des travaux et des eaux, a obtenu son brevet fédéral de fontainier.*

*Avant de terminer ce tour d'horizon de l'année écoulée, je tiens à vous adresser, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, les remerciements de la Municipalité pour les tâches que vous avez accomplies dans le cadre de votre mandat public.*

*Je souhaite que vous continuiez à accorder votre confiance à l'Exécutif, en ayant toujours un état d'esprit constructif.*

*J'associe à mes remerciements l'ensemble du personnel communal pour sa fidélité et son engagement constant.*

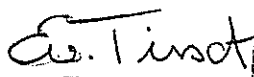
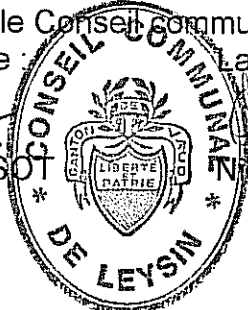
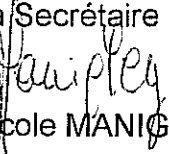
*Enfin, je vous présente, ainsi qu'à vos familles, en mon nom et en celui de mes collègues, mes vœux les meilleurs pour les fêtes à venir et pour une excellente et fructueuse année 2007.*

*Madame TISSOT remercie Monsieur UDRIOT et la parole n'étant plus demandée, elle clôt la discussion.*

Madame la Présidente vous remercie pour votre attention et la Municipalité pour sa présence. Elle vous souhaite à tous de bonnes fêtes de Noël et ses meilleurs vœux pour 2007. Elle vous invite à partager le verre de l'amitié pour clore cette dernière séance de l'année 2006.

La séance est levée à 22h30

Leysin, le 14 décembre 2006

Pour le Conseil communal :  
La Présidente : La Secrétaire :  
    
Evelyne TISSOT Nicole MANIGLEY